Formation ICPE : Obligations, responsabilités et constitution des dossiers réglementaires

Ref: PR-ENV--ICPE

Des fondements de la réglementation ICPE à l'élaboration des dossiers (déclaration, enregistrement, autorisation)

DURÉE : **4 Jours** (25H)
Prix : **1 950,00 € HT**

PRÉSENTIEL

Objectifs et compétences visés

- Acquérir les principes fondateurs de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- Être capable de participer à l'élaboration des parties constitutives des dossiers de demande de déclaration, d’enregistrement et d’autorisation environnementale (étude d'impact, étude de dangers, plan d'opération interne).
- Connaître les principes des modélisations qui doivent être réalisées pour certains dossiers d'enregistrement ou d'autorisation environnementale.

À qui s'adresse la formation ?

Profils

- Ingénieurs, techniciens et animateurs chargés de l'environnement et des risques technologiques dans les entreprises et les collectivités.
- Inspecteurs de risques de la profession de l'assurance.
- Ingénieurs et techniciens des bureaux d’étude et des entreprises d’audit et de conseil.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Contenu de la formation

Objectifs et principes du droit de l'environnement

Réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

- Définition d'une ICPE
- Nomenclature et principes de classement. Exercice de classement autour d'une étude de cas
- Régimes des ICPE (déclaration, déclaration avec contrôle, enregistrement, autorisation) et prescriptions réglementaires
- Statut SEVESO: classement et obligations spécifiques (SGS, POI, PPI, PPRT, …). Exercice de classement des rubriques 4 000
- Cycle de vie d'une ICPE (modifications, changement d'exploitant, cessation d'activités, …)
- Les responsabilités et sanctions administratives, pénales et civiles

Méthodologie d'élaboration des parties constitutives des différents dossiers

- Le dossier de demande de déclaration
- Le dossier de demande d'enregistrement
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale :
    - l'étude d'impact et son volet sanitaire, l'étude de dangers

- Le Plan d'Opération Interne (POI) imposé dans certaines installations classées
- Le plan de défense incendie imposé dans certaines installations classées

Modélisations en E-learning

- Le volet sanitaire : modélisation de la dispersion chronique des rejets atmosphériques
- L'étude de dangers : modélisation des effets de phénomènes dangereux (incendie, explosion, ...)
- Cas particulier des entrepôts : modélisation des flux thermiques générés par un feu d'entrepôt de matières combustibles grâce à la méthode FLUMILOG

Modalités de la formation

Modalités d'évaluation

Evaluation des connaissances sous la forme d'un QCM en fin de formation.

Nos plus

- Illustration par des exemples et retours d’expérience.
- Intervention de consultants experts dans la règlementation des ICPE, la réalisation des dossiers ICPE, dans l'élaboration et la mise en œuvre de POI.

Cette formation est un module du cycle technique environnement et risques technologiques (réf. PR-HSE-ERITECH-CT).

CNPP en quelques chiffres

21000
stagiaires / an

Des infrastructures pédagogiques uniques

+ de 500
diplômés / an

+ de 400
intervenants

98%
de stagiaires satisfaits en 2025

Les prochaines sessions

Du 24/05/27 au 27/05/27	Paris	1 950,00 € HT
Du 21/06/27 au 24/06/27	Lyon	1 950,00 € HT
Du 18/10/27 au 21/10/27	Paris	1 950,00 € HT

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70